

Accueil>Intenter une action en justice>Où et comment>Coûts

En matière de justice civile, les procédures en cours et les procédures ouvertes avant la fin de la période de transition se poursuivront en vertu du droit de l'Union. Sur la base d'un accord mutuel avec le Royaume-Uni, le portail e-Justice conservera les informations relatives au Royaume-Uni jusqu'à la fin de 2022.

Coûts

Angleterre et Pays de Galles

Cette page présente des estimations de coûts des procédures judiciaires en Angleterre et au pays de Galles. Les honoraires des professionnels du droit, l'aide judiciaire, la médiation et les coûts fixes, tels que les frais d'instance, y sont détaillés. Les études de cas suivantes vous donneront une idée plus précise du coût des procédures: Droit de la famille – Divorce Droit de la famille – Garde des enfants Droit de la famille – Pension alimentaire Droit commercial – Contrat Droit commercial – Responsabilité

Où trouver des informations sur les coûts des procédures?

Site internet fournissant des informations sur les frais

Des informations sur les procédures judiciaires en Angleterre et au pays de Galles et sur les frais en découlant seront prochainement publiées sur le site internet du gouvernement du Royaume-Uni, [Directgov](#). Ce site offre un accès aisé aux informations gouvernementales.

Le site internet du [Her Majesty's Courts Service](#) (HCMS) fournit des informations spécifiques sur les frais de justice en Angleterre et au pays de Galles (et non sur l'ensemble des coûts de procédure). Ce site propose des informations sur les divers frais de justice des juridictions anglaises et galloises et sur les conditions selon lesquelles vous devez ou non les payer. Des informations sur la législation et les lois relatives aux frais d'instance sont également disponibles.

Où trouver des informations sur la durée moyenne des différentes procédures?

Il est difficile de parler de durée moyenne car chaque affaire est différente. La juridiction concernée peut fournir une estimation de la durée de certains types d'affaires.

Où trouver des informations sur le coût global moyen d'une procédure particulière?

Il est difficile de parler de coût moyen car chaque affaire est différente. Un avocat habitué à traiter ce type spécifique de procédure peut vous fournir une fourchette des frais engagés.

Taxe sur la valeur ajoutée

Honoraires des avocats: la TVA s'applique généralement aux honoraires des avocats (*solicitors* et *barristers*) et à certains débours (au taux de 15 % - taux qui pourrait passer à 17,5 % en 2010). L'immatriculation à la TVA est obligatoire au Royaume-Uni au-delà d'un certain seuil de revenus. Consultez le site consacré aux taxes et impôts [HM Revenue & Customs](#) pour plus d'informations.

Frais d'instance: la TVA ne s'applique pas aux frais d'instance.

Honoraires des professionnels du droit

Cadre réglementaire régissant les honoraires des professions juridiques

Solicitors

Aux termes du [Solicitors' Code of Conduct](#), ces derniers doivent fournir à leurs clients les informations les plus détaillées possibles sur leurs honoraires (règle 2.03). Ladite règle définit spécifiquement l'**obligation d'informer les clients du montant de leurs honoraires et de la date à laquelle les paiements sont prévus**, ainsi que de fournir des conseils sur les options de financement, y compris les **droits aux aides publiques**. Les *solicitors* doivent également informer leurs clients qu'ils peuvent être tenus de payer les frais de l'autre partie. Ces règles s'appliquent aussi aux avocats européens qui exercent en Angleterre et au pays de Galles, ainsi qu'aux cabinets de *solicitors* et autres avocats et juristes dépendant de l'Autorité de réglementation des avocats. Les premières lettres de conseils adressées aux clients doivent inclure les objectifs des clients, leurs options et les considérations spécifiques à l'affaire (règle 2.02 du code).

Après finalisation de l'état des frais, les honoraires des *solicitors* peuvent être contrôlés par le *Legal Complaints Service* (organisation indépendante traitant les réclamations d'ordre juridique) et par l'auxiliaire auprès des juridictions chargé de cette vérification. Conformément à l'ordonnance sur la rémunération des *solicitors* (affaires gracieuses) de 2009, les honoraires des *solicitors* doivent être justes et raisonnables, et prendre en compte toutes les circonstances de l'affaire lorsque le service ne comprend pas de poursuites judiciaires. En cas de contestation de l'état des frais d'un service ne comprenant pas de poursuites judiciaires, le *Legal Complaints Service* peut déterminer si ledit état est juste et raisonnable. S'il est jugé excessif, l'organisation pourra indiquer le montant qu'elle estime juste et raisonnable. Tout accord relatif aux honoraires liés à un service comprenant des poursuites judiciaires (**affaires contentieuses**) est soumis à des obligations aux termes de la loi sur les *solicitors* de 1974 et peut faire l'objet d'un contrôle par la juridiction.

Barristers

Les honoraires de ces avocats sont en grande part négociés et fixés avant tout service. Ils sont par conséquent soumis à une **réglementation moins stricte**. Le code de conduite de l'Ordre des avocats d'Angleterre et du pays de Galles définit les principes à respecter par ces professionnels indépendants en matière d'**honoraires**. Ce code établit que les ***barristers* indépendants peuvent facturer tout type de services autorisés par la loi et ne faisant pas l'objet d'une rémunération sous la forme d'un salaire**. D'autres règles existent au sujet de services assurés par un *barrister* indépendant au nom d'un autre *barrister*. L'organe de réglementation des avocats établi par l'ordre des avocats, le ***Bar Standards Board***, peut enquêter sur toute irrégularité constatée au sujet d'honoraires, ce qui peut donner lieu à des sanctions disciplinaires.

Huissiers

Les frais des huissiers des tribunaux de comté qui sont des frais d'instance, sont inclus dans les frais de procédure susmentionnés.

Au titre de la loi relative aux juridictions de 2003, le ministre de la justice est tenu de prescrire, par règlement, les frais pouvant être facturés par un auxiliaire de la Haute Cour. Des informations sur ces frais sont disponibles sur le site internet du service judiciaire du Royaume-Uni.

Le système actuel de frais des huissiers habilités est complexe: chaque organe dans lequel exercent ces professionnels présente une structure de frais distincte. Certaines structures, comme celle liée aux impôts locaux, sont définies par la loi. D'autres par des accords contractuels conclus entre une étude d'huissiers et ses clients.

Le service judiciaire du Royaume-Uni modifie actuellement la structure de frais des huissiers habilités. Ces modifications ne devraient pas entrer en vigueur avant avril 2012, mais il sera alors nécessaire de mettre à jour le site internet pour tenir compte de ces modifications.

Serments

En matière de prestation de serment, des frais fixes sont imposés à l'ensemble des professionnels du droit. En vertu de la loi sur les juridictions et les services juridiques de 1990, le ministre de la justice est tenu de prescrire, par règlement, le montant facturé par les professionnels du droit pour faire prêter serment. Ces frais sont actuellement de 5 £ par déclaration écrite sous serment et de 2 £ par document justificatif.

Sources des coûts

Où trouver des informations sur les frais de justice en Angleterre et au pays de Galles?

Des informations sur les frais de justice sont disponibles sur le site internet du [Her Majesty's Court Service](#). Cependant, il est également nécessaire de consulter d'autres sources d'information, dont celles qui concernent les frais de représentation en justice. Les sites internet [Law Society](#) (organisation professionnelle des *solicitors*) et [Bar Council](#) (ordre des avocats, organisation professionnelle des *barristers*) peuvent être utiles pour trouver un représentant légal, mais ils ne contiennent pas d'informations sur les frais de représentation en justice, ces derniers dépendant de nombreux facteurs spécifiques à l'affaire en question. En cas de litige transnational, deux ensembles de frais d'avocats sont susceptibles d'être engagés; l'un dans le pays dans lequel la partie lance la procédure et l'autre dans le pays dans lequel se déroule le procès.

Coûts fixes

Coûts fixes dans les procédures civiles

Coûts fixes pour les parties adverses dans les procédures civiles

Vous trouverez des informations sur les frais de justice sur le site internet du [Her Majesty's Court Service](#). Ces frais s'ajoutent aux frais de représentation en justice.

Stade de la procédure civile auquel les coûts fixes doivent être réglés

Les frais de justice doivent être payés au début de toute action en justice engageant de tels frais. Tous les autres frais et frais fixes sont généralement payés une fois la procédure terminée.

Coûts fixes dans les procédures pénales

Coûts fixes pour les parties adverses dans les procédures pénales

Un accusé peut, sous certaines conditions, prétendre à une aide judiciaire dans le cadre d'une procédure pénale. Vous trouverez ci-après plus d'informations sur l'aide judiciaire et les conditions requises pour en bénéficier. Si l'accusé ne bénéficie pas de l'aide judiciaire, le montant des frais fait l'objet d'un accord entre la personne et son représentant légal.

Stade de la procédure pénale auquel les coûts fixes doivent être réglés

Les frais d'indemnisation des témoins et les honoraires des experts doivent normalement être payés au terme de la procédure.

Coûts fixes dans les procédures constitutionnelles

Coûts fixes pour les parties adverses dans les procédures constitutionnelles

Les frais de justice dépendent du type de procédure et du niveau de juridiction de la procédure. D'autres frais, dont des frais de représentation en justice, peuvent s'ajouter.

Stade de la procédure constitutionnelle auquel les coûts fixes doivent être réglés

Les frais de justice doivent être payés au début de toute action en justice engageant de tels frais. Tous les autres frais et les frais fixes sont généralement payés au terme de la procédure.

Honoraires des experts

Dans les procédures civiles dont le montant des infractions ne dépasse pas 5 000 £, les honoraires des experts ne peuvent excéder 200 £. Dans tous les autres cas, il appartient au juge d'autoriser le montant qu'il estime adapté. Les tribunaux sont invités à recourir à un seul et même expert au lieu d'un expert pour chaque partie. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site Internet du [ministère britannique de la justice](#).

Honoraires des traducteurs et interprètes

Dans la plupart des procédures civiles, les interprètes sont engagés et rémunérés de façon centralisée. Certains critères doivent cependant être réunis: il doit s'agir d'une audience préliminaire (pour décider si l'affaire doit être jugée devant une juridiction de niveau supérieur), d'une affaire familiale impliquant des enfants ou d'une affaire de violence conjugale (dont le mariage forcé). Si tel n'est pas le cas, l'interprète pourra néanmoins être payé de façon centralisée s'il n'existe aucun autre moyen pour le plaideur de comprendre la procédure, s'il ne peut bénéficier d'une aide publique, s'il n'a pas les moyens de rémunérer un interprète et si aucun de ses proches ne peut l'assister. Les frais sont définis dans les clauses du contrat de prestations. Ces frais sont très variables selon la durée de l'audience, la distance à parcourir et le temps nécessaire pour se rendre au tribunal, ainsi que le mode de déplacement de l'interprète. Les clauses contractuelles sont systématiquement et strictement appliquées afin de garantir une rémunération juste.

Aucune réglementation ne régit les tarifs des traducteurs. Le traducteur ou l'agence de traduction fixe ses propres tarifs.

Quand la partie succombante doit-elle supporter les dépens de la partie gagnante?

Le principe général consiste à faire payer la partie qui succombe; toutefois, il appartient entièrement au juge de confirmer ou non ce principe. Pour rendre sa décision, le juge tient compte du comportement des deux parties, des efforts fournis, le cas échéant, avant et pendant la procédure pour tenter de résoudre le litige (y compris le recours aux autres modes de résolution des litiges). Cela peut inclure les frais fixes obligatoires, les frais évalués par le juge dans les limites définies (selon le type et le montant des frais). Les frais peuvent également être traités séparément, sous la forme d'une évaluation détaillée. En général, cela s'applique uniquement aux affaires plus complexes, dans le cadre desquelles il convient de procéder à une étude plus approfondie des coûts. Des informations supplémentaires sur la procédure sont disponibles sur le site internet du [ministère britannique de la justice](#).

Où trouver des informations concernant la médiation?

Plusieurs sites internet (cf. liens ci-après) proposent des informations sur la médiation, y compris sur les frais en découlant:

[Alternative Dispute Resolution \(ADR\)](#)

[Community Legal Advice](#)

[National Mediation Helpline](#)

[Alternative dispute resolution information at the UK Ministry of Justice](#)

[Mediation page on the website of Her Majesty's Court Service](#)

Des informations sur les autres modes de résolution des conflits portant sur des problèmes familiaux sont disponibles sur le site internet du [Family Mediation Helpline](#); vous pouvez également appeler le 0845 60 26 627 (du Royaume-Uni) ou le +441823 623650 (d'un autre pays). Les sites internet suivants fournissent également des informations sur la médiation familiale:

[Direct.gov.uk](#)

[Advice Now](#)

[Community Legal Advice](#)

[Advice Guide - online help from Citizens Advice Bureau](#)

[ADR Now](#)

[Her Majesty's Courts Service](#)

Sur ces sites, vous pouvez utiliser les zones de recherche et entrer «*Family mediation*».

Aide juridictionnelle

Seuil de revenu applicable dans les procédures civiles

Les bénéficiaires de certaines allocations (revenu minimum, allocation de chômage, d'invalité/maladie et de vieillesse) peuvent prétendre à une aide juridictionnelle. Ces personnes **bénéficient de plein droit de l'aide juridictionnelle**. Les allocations ouvrant droit à une aide judiciaire sont des indemnités permettant d'élever les revenus d'une personne jusqu'au niveau minimum légal.

Par ailleurs, les personnes nécessitant une aide judiciaire peuvent obtenir une assistance **«gratuite», sans aucune contribution de leur part**, si leur revenu mensuel brut est inférieur à 2 657 £, leur revenu mensuel disponible inférieur à 315 £ et leur capital disponible inférieur ou égal à 3 000 £. Si leur revenu mensuel disponible se situe entre 316 et 733 £ ou que leur capital disponible se situe entre 3 000 et 8 000 £, une aide financière leur est proposée sous réserve qu'elles acceptent de contribuer en partie à leurs frais de justice. Ces chiffres qui ont été fixés en avril 2009 sont susceptibles d'être modifiés. Par conséquent, il est recommandé de vérifier auprès de la [Legal Services Commission](#) (chargée du système d'aide juridictionnelle en Angleterre et au pays de Galles) que ces chiffres sont toujours valables.

Outre les conditions financières, le demandeur doit également prouver **qu'il a des motifs raisonnables** d'engager des poursuites, de préparer une défense et d'être partie à un procès et que, dans ces circonstances particulières, il est raisonnable de lui accorder une aide judiciaire. La commission des services juridiques doit notamment considérer les chances de succès de l'affaire, déterminer si les bénéfices découlant de la procédure font plus que compenser le coût pour l'État et si le demandeur en retirera un bénéfice personnel suffisant. Ces facteurs sont similaires à ceux qui influenceraient un client aux revenus modestes qui envisagerait de financer une procédure par ses propres moyens.

Seuil de revenu applicable aux défendeurs dans les procédures pénales

Depuis octobre 2006, les accusés qui comparaissent devant un tribunal d'instance en matière pénale en Angleterre et au pays de Galles sont soumis à une **évaluation des conditions de ressources, qui permet de pondérer leurs revenus en fonction de leur situation familiale** (nombre d'enfants au sein du foyer, par exemple). Si le revenu annuel brut pondéré du demandeur est inférieur à 12 475 £, si le demandeur touche une allocation spécifique ou s'il est âgé de moins de 18 ans, il peut prétendre à une aide de représentation en justice. Si le revenu annuel pondéré du demandeur dépasse 22 325 £, il ne peut pas bénéficier de cette aide. Lorsque le revenu du demandeur se situe entre ces deux limites, une évaluation plus détaillée de son revenu disponible est opérée. Le calcul prend en considération les frais de logement et d'éducation des enfants, et tient compte du coût de la vie. Si le revenu annuel disponible du demandeur ne dépasse alors pas 3 398 £, il peut bénéficier de l'aide de représentation en justice.

En novembre 2008, le gouvernement a lancé une consultation sur la possibilité **d'étendre l'évaluation des conditions de ressources** aux instances pénales supérieures (*Crown Courts*) en Angleterre et au pays de Galles et a publié les commentaires reçus en juin 2009. Le gouvernement a l'intention de tester ce système d'évaluation dans cinq tribunaux de ce type dès janvier 2010 avant de l'étendre au niveau national entre avril et juin 2010.

Seuil de revenu applicable aux victimes dans les procédures pénales

L'aide judiciaire n'est pas proposée aux victimes de crimes. En revanche, une **assistance psychologique et pratique** est fournie. Par exemple, les victimes ont la possibilité de patienter dans des salles d'attentes différentes. En vertu de la **loi de 1999 sur la justice des mineurs et la preuve criminelle**, des mesures spéciales sont prévues pour les témoins vulnérables et intimidés, dont la possibilité de témoigner par vidéo interposée à partir d'une autre pièce.

Le Parquet a récemment mis à jour un ensemble de documents intitulé «Informations destinées à la famille du défunt» que les agents de police remettent aux familles de personnes assassinées ou victimes d'un homicide involontaire. Ces documents contiennent des informations sur divers problèmes auxquels les proches de la victime peuvent être confrontés et des conseils sur les structures à contacter pour obtenir une aide complémentaire (conseils juridiques concernant la garde d'un enfant, par exemple).

Cet accompagnement des familles endeuillées a été expérimenté dans le cadre du système de défense des victimes. Les familles ont pu bénéficier de quinze heures de conseils juridiques gratuits sur des questions sociales et personnelles liées au décès, mais sans lien direct avec le procès. Cette expérience s'est terminée en avril 2008 et des propositions sont actuellement à l'étude pour instituer un service de conseil juridique selon les mêmes principes en Angleterre et au pays de Galles.

En outre, le **système de protection assuré par le parquet aux victimes** garantit aux familles la possibilité de s'entretenir avec le ministère public dans le cadre d'une réunion préparatoire au procès: il est prévu de leur expliquer le système et de leur proposer de faire lire par le ministère public une déclaration de la famille avant le prononcé du jugement. Après le procès, les victimes peuvent bénéficier du programme de contact des victimes du service national de probation. Dans ce cadre, une personne de liaison avec les victimes est chargée de poursuivre l'information de la famille sur l'affaire (peine du délinquant, par exemple) et de lui apporter un soutien, notamment en consignait une déclaration personnelle de la victime qui souhaite s'exprimer à l'audience en vue d'une éventuelle libération conditionnelle du détenu.

Autres conditions relatives à l'octroi de l'aide juridictionnelle aux défendeurs

Toute personne demandant une aide de représentation en justice auprès d'un tribunal d'instance ou d'une Cour de la Couronne en Angleterre et au pays de Galles doit passer une **évaluation «d'intérêts de la justice»**. Cette évaluation prend en considération des facteurs tels que le risque pour l'accusé d'être emprisonné ou de perdre son emploi et la compréhension de la procédure par l'accusé. En général, l'évaluation est jugée concluante lorsqu'un ou plusieurs facteurs correspondent à la situation de l'accusé.

Procédures judiciaires exemptes de frais

Dans certains cas, il est possible d'être exonéré des frais de justice. Une personne peut bénéficier d'une **exonération totale** (aucun frais à débours) ou **partielle** (avec une contribution à payer). Des informations complémentaires sur ces exonérations figurent sur le site internet du [Her Majesty's Courts Service](#)

Liens connexes

[Legal Services Commission](#),

[Alternative Dispute Resolution \(ADR\)](#), [Community Legal Advice](#), [National Mediation Helpline](#),

[Page «Alternative Dispute Resolution»](#) du ministère britannique de la justice, [Page «Mediation»](#) du site web [Her Majesty's Court Service](#),

[Family Mediation Helpline](#), [Direct.gov.uk](#), [Advice Now](#), [Community Legal Advice](#), [Advice Guide - online help from Citizens Advice Bureau](#), [ADR Now](#),

Documents connexes

United Kingdom report of the Study on Transparency of costs  (448 Kb) 

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.


Étude de cas n° 1 – droit de la famille - divorce - Angleterre Et Pays De Galles




Dans cette étude de cas sur le droit de la famille - divorce, il a été demandé aux États membres de conseiller la partie qui demande le divorce au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Cas A – Situation nationale: un couple se marie. Par la suite, les époux se séparent et conviennent de divorcer.

Cas B – Situation transnationale: deux ressortissants d'un même État membre (État membre A) se marient. Le mariage est célébré dans l'État membre A. Après le mariage, les époux partent vivre et travailler dans un autre État membre (État membre B), où ils établissent leur résidence. Peu après, le couple se sépare; la femme retourne dans l'État membre A, tandis que le mari reste dans l'État membre B. Le couple convient de divorcer. À son retour dans l'État membre A, la femme demande immédiatement le divorce devant les tribunaux de l'État membre B.

Points importants à noter au sujet des informations fournies

Il est à noter qu'un grand nombre de facteurs entrent en jeu dans le processus qui conduit à porter de telles affaires devant les juridictions d'Angleterre et du pays de Galles; il est dès lors impossible d'indiquer les montants exacts des frais engagés. Il est conseillé de consulter la liste actualisée des  [frais de justice](#). Les éléments exposés ci-après n'ont qu'une valeur indicative. Dans la mesure du possible, les montants réels des frais ont été précisés pour certains aspects de la procédure, mais visent uniquement à fournir au justiciable un ordre de grandeur des sommes en jeu.

Les frais de justice dépendent souvent du niveau de la juridiction saisie et des diverses étapes nécessaires dans le cas d'espèce. Vous trouverez une liste exhaustive des frais sur le site web des  [frais de justice](#). Il convient également de se renseigner sur les autres frais, comme ceux liés à la représentation en justice. Les sites web de la  [Law Society](#) et du  [Bar Council](#) peuvent vous être utiles pour trouver un représentant légal, mais ils ne contiennent pas d'informations sur les frais de représentation en justice, car ces derniers varient en fonction de nombreux facteurs selon le cas d'espèce.

Par ailleurs, pour les exemples décrits ci-dessus dans le cadre de cette étude de cas, nous partons des principes suivants:

une demande de divorce est présentée devant la juridiction par le représentant légal du demandeur; elle est accompagnée de l'acte de mariage et de tous les détails nécessaires à la notification/signification au défendeur;

l'accusé de réception est retourné par le défendeur consentant au divorce;


il n'y a pas d'enfants mineurs et les questions relatives aux finances seront tranchées par un mode de résolution alternative des litiges (médiation), sans recours au tribunal;


un jugement de divorce provisoire est prononcé, à la suite des directives de procès (procédure spéciale);

aucune audience n'a été tenue;

le représentant légal du demandeur sollicite le prononcé d'un jugement de divorce définitif après six semaines et un jour.

Remarques:



Les frais indiqués sont ceux qui s'appliquaient au 1er juillet 2013. Les frais de justice étant susceptibles de modification, il importe de vérifier auprès du tribunal ou de votre représentant légal que les valeurs indiquées sont toujours valables ou de consulter la liste actualisée des frais de justice sur le site web  [HMCTS Court and Tribunal Fees](#).

Toute demande de divorce introduite auprès d'une juridiction est payante; d'autres frais de justice peuvent, en outre, s'ajouter à divers stades du procès. Dans certains cas, vous pouvez bénéficier d'une exonération (selon votre situation personnelle), qui vous dispense de payer tout ou partie des frais de justice. Toutefois, vous devez effectuer une demande d'exonération spécifique pour chaque frais exigible tout au long de la procédure. Ainsi, une demande d'exonération soumise lors de l'introduction de la première demande ne concerne que ce premier stade. En effet, votre situation personnelle pouvant changer /évoluer en cours de procédure, il se pourrait que vous ne puissiez plus prétendre à l'exonération ultérieurement ou, à l'inverse, que vous remplissiez ultérieurement les conditions donnant droit à l'exonération. Il est possible d'obtenir de plus amples informations en s'adressant au greffe compétent ou en consultant le site web  [HMCTS Courts and Tribunals Fees](#).

Dans les tableaux, «s.o.» signifie sans objet et «n.c.» signifie que la réponse n'a pas été communiquée.

Frais indicatifs en Angleterre et au pays de Galles

Frais indicatifs des instances, appels et autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance		
	Frais d'instance initiaux	Frais de transcription des débats judiciaires	Autres frais
Cas A	Actuellement facturés à 410 £ - Veuillez consulter la liste actualisée des frais sur le site web  HMCTS Court and Tribunal Fees	Non applicables – aucune audience n'a lieu	Ces frais s'appliquent désormais uniquement si le 30 juin 2013 au plus tard, a été présentée une demande d'ordonnance matrimoniale autre qu'une demande à laquelle s'applique l'article 7.7(1)(b) du règlement de procédure en matière familiale de 2010(a). – Pour prendre connaissance des tarifs actualisés, veuillez consulter la liste figurant sur le site web  HMCTS Court and Tribunal Fees ou prendre contact avec la juridiction compétente.
Cas B		Non applicables – aucune audience n'a lieu	

Actuellement facturés à 410 £ - Veuillez consulter la liste actualisée des frais sur le site web HMCTS Court and Tribunal Fees	Ces frais s'appliquent désormais uniquement si le 30 juin 2013 au plus tard, a été présentée une demande d'ordonnance matrimoniale autre qu'une demande à laquelle s'applique l'article 7.7(1)(b) du règlement de procédure en matière familiale de 2010(a). – Pour prendre connaissance des tarifs actualisés, veuillez consulter la liste figurant sur le site web HMCTS Court and Tribunal Fees ou prendre contact avec la juridiction compétente.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Étude de cas	Appels		Autres modes de résolution des litiges		
	Frais d'instance initiaux	Frais de transcription des débats judiciaires	Autres frais	Cette option est-elle envisageable pour ce type de cas?	Coût
Cas A	s.o.	s.o.	s.o.	Vous trouverez des informations sur les autres modes de résolution des litiges à la suite d'une rupture au sein de la famille (y compris les frais engendrés) sur le site web du service d'information sur la médiation familiale (ou en appelant le service d'assistance au 0845 6026627 du RoyaumeUni ou au +44 1823 623650 d'un autre pays).	Vous trouverez des informations sur les autres modes de résolution des litiges à la suite d'une rupture au sein de la famille (y compris les frais engendrés) sur le site web du service d'information sur la médiation familiale (ou en appelant le service d'assistance au 0845 6026627 du Royaume-Uni ou au +44 1823 623650 d'un autre pays).
Cas B	s.o.	s.o.	s.o.	Cf. ci-dessus.	Cf. ci-dessus.

Frais indicatifs d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat	
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen
Cas A	Non	Les sites web de la Law Society et du Bar Council peuvent vous aider à trouver un représentant, mais ils ne fournissent pas d'informations sur les frais de représentation, ces derniers dépendant de nombreux facteurs selon l'affaire en cause.
Cas B	Non	Comme indiqué ci-dessus, mais il peut y avoir deux types d'honoraires d'avocats dans les audiences transnationales.

Étude de cas	Huissier de justice			Expert	
	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	Non. Au terme du procès, la juridiction notifie les documents directement par voie postale. Des frais fixés actuellement à 110 £ sont appliqués Veuillez consulter le site web HMCTS Court and Tribunal Fees si le demandeur souhaite non pas que les documents soient notifiés par la poste, mais signifiés par l'huissier du tribunal. Remarque: Des informations sur le rôle des huissiers et des agents de l'exécution exerçant en Angleterre et au pays de	Cf. colonne de gauche.	Cf. colonne de gauche.	Non	Vous trouverez des informations sur les experts sur le site web du ministère de la Justice .

	Galles sont disponibles sur le site web du Service judiciaire du Royaume-Uni (huissiers).				
Cas B	Les frais de notification /signification des documents d'un divorce au défendeur dépendent du type de notification accepté dans l'État membre où la notification a eu lieu.	Cf. colonne de gauche	Cf. colonne de gauche	Non	Cf. ci-dessus.

Frais indicatifs d'indemnisation de témoins, gage ou caution et autres frais

Étude de cas	Indemnisation de témoins		Gage ou caution		Autres frais	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût	Ce dispositif existe-t-il? Quand et comment est-il appliqué?	Coût	Description	Coût
Cas A	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	n.c.	n.c.
Cas B	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	n.c.	n.c.

Coût indicatif de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle		
	Quand et à quelles conditions est-elle applicable?	Quand est-elle entièrement prise en charge?	Conditions?
Cas A	L'aide n'est normalement pas accordée pour un divorce auquel le défendeur a consenti ou lorsque son consentement n'est pas nécessaire. La représentation ne sera alors pas nécessaire. Les critères de ressources et de bien-fondé sont applicables (voir la section sur l'aide juridictionnelle).	Lorsque le financement est accordé, les affaires de divorce non contestées sont généralement traitées dans le cadre de l'aide juridictionnelle (un service de conseil et d'assistance face à un problème juridique mais qui n'inclut pas la représentation ou la plaidoirie dans le cadre de la procédure).	Dans les procédures non contestées, la représentation n'est disponible que si le client en a besoin par exemple en raison de l'incapacité physique ou mentale du demandeur.
Cas B	L'aide juridictionnelle n'est disponible que dans le cadre de procédures se déroulant en Angleterre et au pays de Galles. La question du consentement (ci-dessus) s'applique.	[Cf. ci-dessus]	[Cf. ci-dessus]

Étude de cas	Remboursements			
	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement de ses frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général?	Quels frais ne sont jamais remboursés?	Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a versée?
Cas A	s.o.	s.o.	s.o.	Une contribution au coût de l'aide juridictionnelle est demandée aux demandeurs dont le revenu disponible mensuel est estimé comme étant supérieur à 315 £ ou ayant un capital disponible supérieur au plafond de 3 000 £. La contribution du revenu nécessaire correspond à une part du revenu disponible au-dessus de la limite inférieure, payable chaque mois pendant la durée de l'affaire. La contribution du capital nécessaire correspond à l'ensemble du capital disponible au-

				dessus de 3 000 £. Les chiffres indiqués ci-dessus sont susceptibles de changer.
Cas B	s.o.	s.o.	N/A	[voir ci-dessus]

Frais indicatifs de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation		Autres frais propres aux litiges transnationaux?	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Description	Coût approximatif?
Cas A	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Cas B	Traduction de pièces requise pour le divorce, par exemple, l'acte de mariage.	Pour plus d'informations, cf. section relative aux frais de traduction et d'interprétation	Pour plus d'informations, cf. section relative aux frais de traduction et d'interprétation	Pour plus d'informations, cf. section relative aux frais de traduction et d'interprétation	n.c.	n.c.

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Étude de cas n° 2 – droit de la famille – garde des enfants - Angleterre Et Pays De Galles

Dans cette étude de cas sur le droit de la famille – garde des enfants, il a été demandé aux États membres de conseiller la partie demanderesse au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Case A – Situation nationale: deux personnes ont vécu ensemble hors mariage pendant plusieurs années. Elles ont un enfant de trois ans, lorsqu'elles se séparent. Un jugement accorde la garde de l'enfant à la mère et un droit de visite au père. La mère intente une action en justice pour limiter le droit de visite accordé au père.

Case B – Situation transnationale du point de vue d'un avocat exerçant dans l'État membre A: deux personnes ont vécu ensemble hors mariage dans un État membre (État membre B) pendant plusieurs années. Elles ont un enfant ensemble, mais se séparent immédiatement après la naissance de celui-ci. Un jugement rendu dans l'État membre B accorde le droit de garde de l'enfant à la mère et un droit de visite au père. La mère et l'enfant partent vivre dans un autre État membre (État membre A), comme le jugement les autorise à le faire, tandis que le père reste dans l'État membre B. Quelques années plus tard, la mère intente une action en justice dans l'État membre A pour modifier le droit de visite du père.

Points importants à noter au sujet des informations fournies

Il est à noter qu'un grand nombre de facteurs entrent en jeu dans le processus qui conduit à porter de telles affaires devant les juridictions d'Angleterre et du Pays de Galles; il est dès lors impossible d'indiquer les montants exacts des frais engagés. Une liste des frais de justice actuellement applicables peut être consultée sur le site web [HMCTS Court and Tribunal Fees](#). Dans la mesure du possible, les montants réels des frais ont été précisés pour certains aspects de la procédure, mais visent uniquement à fournir au justiciable un ordre de grandeur des sommes en jeu.

Les frais de justice dépendent souvent du niveau de la juridiction saisie et des diverses étapes nécessaires dans le cas d'espèce. Vous trouverez une liste exhaustive des frais sur le site web [HMCTS Court and Tribunal Fees](#). Les sites web de la [Law Society](#) et du [Bar Council](#) peuvent vous être utiles pour trouver un représentant légal, mais ils ne contiennent pas d'informations sur les frais de représentation en justice, car ces derniers varient en fonction de nombreux facteurs selon le cas d'espèce.

Par ailleurs, pour les exemples décrits ci-dessus dans le cadre de cette étude de cas, nous partons des principes suivants:

le père saisit le tribunal d'une demande de droit de visite en même temps que d'une demande de responsabilité parentale car il n'est pas marié à la mère et n'a pas acquis la responsabilité parentale au moment de la déclaration de naissance de l'enfant. Si l'une ou les deux parties bénéficient de l'aide juridictionnelle, elles seront invitées à assister à une réunion initiale pour discuter de la possibilité d'une médiation. Si elles refusent, l'affaire est transmise au tribunal.

Le tribunal fixe la résidence de l'enfant chez la mère et le père se voit octroyer la responsabilité parentale ainsi qu'un droit de visite.

La mère s'adresse à nouveau au tribunal et demande une modification des modalités du droit de visite.

Remarques:

Les frais indiqués sont ceux qui s'appliquaient au 1er juillet 2013. Les frais de justice étant susceptibles de modification, il importe de vérifier auprès du tribunal ou de votre représentant légal que les valeurs indiquées sont toujours valables.

Toute demande introduite auprès d'une juridiction est payante; d'autres frais de justice s'ajoutent, en outre, à divers stades du procès. Dans certains cas, vous pouvez bénéficier d'une exonération (selon votre situation personnelle), qui vous dispense de payer la totalité ou une partie des frais de justice. Toutefois, vous devez effectuer une demande d'exonération spécifique pour chaque frais exigible tout au long de la procédure. Ainsi, une demande d'exonération soumise lors de l'introduction de la première demande ne concerne que ce premier stade. En effet, votre situation personnelle pouvant changer /évoluer en cours de procédure, il se pourrait que vous ne puissiez plus prétendre à l'exonération ultérieurement ou, à l'inverse, que vous remplissiez ultérieurement les conditions donnant droit à l'exonération.

Il se peut également que vous ayez à supporter d'autres frais en cours de procédure. Il pourra s'agir d'honoraires d'avocats, de frais liés aux déplacements et à l'hébergement, à la perte de revenus et à l'indemnisation de témoins. Dans certains cas, le tribunal peut décider, au terme de l'affaire, de vous faire également supporter les frais de l'autre partie ou de faire supporter vos frais à l'autre partie. Lorsque le tribunal statue sur les dépens et autres frais à l'issue du procès, la partie qui succombe doit généralement supporter les dépens de la partie gagnante. Le tribunal peut, toutefois, en décider autrement. Le juge évalue les dépens et autres frais au terme de l'affaire. Si vous succomez, vous risquez de devoir supporter les frais de la partie gagnante. Mais même si vous obtenez gain de cause, il se peut que vous ne récupériez pas l'intégralité du montant des frais de procédure que vous avez dû engager. Ces derniers peuvent varier considérablement selon les affaires. Certaines règles spécifiques s'appliquent aux frais, selon la juridiction saisie et les procédures concernées.

Dans les tableaux, «s.o.» signifie sans objet et «n.c.» signifie que la réponse n'a pas été communiquée.

Frais indicatifs en Angleterre et au pays de Galles

Frais indicatifs des instances, appels et autres modes de résolution des litiges

Étude de cas		Instance			
	Frais d'instance initiaux	Frais de transcription des débats judiciaires	Autres frais		
Cas A	L'introduction d'une demande de droit de visite et de responsabilité parentale est actuellement fixée à 215 £. Veuillez consulter la liste des tarifs actuellement applicables sur le site web HMCTS Court and Tribunal Fees .	Le demandeur doit introduire une demande de transcription auprès du tribunal où s'est tenue l'audience. Le tribunal communique alors une liste de transcrip-teurs agréés au demandeur. Celui-ci doit ensuite prendre contact directement avec les transcrip-teurs qui renverront le document dactylographié au tribunal en vue de son approbation par le juge chargé de l'affaire.	n.c.		
Cas B	L'introduction d'une demande de droit de visite et de responsabilité parentale est actuellement fixée à 215 £. Veuillez consulter la liste des tarifs actuellement applicables sur le site web HMCTS Court and Tribunal Fees .	Le demandeur doit introduire une demande de transcription auprès du tribunal où s'est tenue l'audience. Le tribunal communique alors une liste de transcrip-teurs agréés au demandeur. Celui-ci doit alors prendre contact directement avec les transcrip-teurs qui renverront le document dactylographié au tribunal en vue de son approbation par le juge chargé de l'affaire.	n.c.		
Étude de cas		Appels		Autres modes de résolution des litiges	
	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais	Cette option est-elle envisageable pour ce type de cas?	Coût
Cas A	Actuellement fixés à 125 £ pour une affaire relevant de la section 8 ou à 180 £ pour une affaire concernant les soins prodigués à l'enfant ou la surveillance de celui-ci. Veuillez consulter la liste des frais actuellement applicables sur le site web HMCTS Court and Tribunal Fees .	Cf. ci-dessus.	s.o.	Oui, il est toujours possible d'avoir recours à la médiation. Le tribunal peut conseiller aux parties d'assister à une réunion d'information sur la médiation s'il estime que cela contribuerait à résoudre le litige et, dès lors, serait bénéfique à l'enfant. Vous trouverez des informations sur les autres modes de résolution des litiges à la suite d'une rupture au sein de la famille (y compris les frais engendrés) sur le site web du service d'information sur la médiation familiale ou en appelant le service d'assistance au 0845 6026627 du Royaume-Uni ou au +44 1823 623650 d'un autre pays.	Les parties sont tenues de payer les séances de médiation, sauf si elles peuvent prétendre à l'aide juridictionnelle. Les parties sont tenues de payer la réunion d'information sur la médiation, à moins qu'elles puissent prétendre à l'aide juridictionnelle ou démontrer qu'elles s'exposeraient à des difficultés financières si elles payaient ces frais. Une assistance de 450 £ maximum est disponible dans ce cas bien que cette mesure soit susceptible de changer. Vous trouverez des informations sur les autres modes de résolution des litiges à la suite d'une rupture au sein de la famille (y compris les frais engendrés) sur le site web du service d'information sur la médiation familiale ou en appelant le service d'assistance au 0845 6026627 du Royaume-Uni ou au +44 1823 623650 d'un autre pays.
Cas B	Actuellement fixés à 125 £ pour une affaire relevant de la section 8 ou à 180 £ pour une affaire concernant les soins prodigués à l'enfant ou la surveillance de celui-ci. Veuillez consulter la liste	Cf. ci-dessus.	n.c.	Cf. ci-dessus.	Cf. ci-dessus.

des frais actuellement applicables sur le site web HMCTS Court and Tribunal Fees.				
---------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

Frais indicatifs d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat	
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen
Cas A	Non	Les sites web de la Law Society et du Bar Council peuvent vous être utiles pour trouver un représentant, mais ils ne fournissent pas d'informations sur les frais de représentation, ces derniers dépendant de nombreux facteurs selon l'affaire en cause.
Cas B	Non	Comme indiqué ci-dessus, mais il peut y avoir deux types d'honoraires d'avocats dans les audiences transnationales.

Étude de cas	Huissier de justice			Expert	
	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	Non. Au terme du procès, la juridiction notifie les documents directement par voie postale. Si le demandeur souhaite non pas que les documents soient notifiés par la poste, mais qu'ils soient signifiés par l'huissier du tribunal, des frais de 110 £ sont appliqués. Veuillez consulter la liste des tarifs actuellement applicables sur le site web HMCTS Court and Tribunal Fees. Remarque: Des informations sur le rôle des huissiers et des agents de l'exécution exerçant en Angleterre et au pays de Galles sont disponibles sur le site web du service judiciaire du RoyaumeUni.	Cf. colonne de gauche.	Cf. colonne de gauche.	Non	Vous trouverez des informations sur les experts sur le site web du ministère de la justice.
Cas B	Les frais de notification /signification des documents de divorce aux défendeurs dépend du type de notification accepté dans l'État membre où la notification a lieu.	Cf. colonne de gauche	Cf. colonne de gauche	Non	Vous trouverez des informations sur les experts sur le site web du ministère de la justice.

Frais indicatifs d'indemnisation de témoins, gage ou caution et autres frais

Étude de cas	Indemnisation de témoins		Gage ou caution	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût	Ce dispositif existe-t-il? Quand et comment est-il appliqué?	Coût
Cas A	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Cas B	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Coût indicatif de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle		
	Quand et à quelles conditions est-elle applicable?	Quand est-elle entièrement prise en charge?	Conditions?

Cas A	Les critères de ressources et de bien-fondé sont applicables (voir la section sur l'aide juridictionnelle).	Cf. section sur l'aide juridictionnelle	Cf. section sur l' aide juridictionnelle sur GOV.UK	
Cas B	L'aide juridictionnelle n'est disponible que dans le cadre de procédures se déroulant en Angleterre et au pays de Galles. [Cf. ci-dessus]	Cf. section sur l'aide juridictionnelle	Cf. section sur l' aide juridictionnelle sur GOV.UK	
Étude de cas	Remboursements			
	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement de ses frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général ?	Quels frais ne sont jamais remboursés?	Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a versée?
Cas A	Une partie peut demander à une juridiction statuant en matière familiale le remboursement de ses frais. Les frais du demandeur seront uniquement pris en charge si le juge estime que l'action de la partie adverse a engendré des coûts superflus.	Cf. réponse de gauche.	Cf. réponse de gauche.	Les bénéficiaires peuvent être tenus de payer une contribution en fonction de leur revenu et de leur capital. (voir le cas 1A)
Cas B	Une partie peut demander à une juridiction statuant en matière familiale le remboursement de ses frais. Les frais du demandeur seront uniquement pris en charge si le juge estime que l'action de la partie adverse a engendré des coûts superflus.	Cf. réponse de gauche.	Cf. réponse de gauche.	Les bénéficiaires peuvent être tenus de payer une contribution en fonction de leur revenu et de leur capital. (voir le cas 1A)

Frais indicatifs de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation		Autres frais propres aux litiges transnationaux?	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Description	Coût approximatif?
Cas A	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Cas B	Traduction de pièces requise.	Il n'existe aucun texte de loi régissant les tarifs pratiqués par les traducteurs. Le traducteur ou l'agence de traduction fixe ses propres tarifs.	Pour plus d'informations, cf. section relative aux frais de traduction et d'interprétation	Pour plus d'informations, cf. section relative aux frais de traduction et d'interprétation	n.c.	n.c.

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

La version originale de cette page [en](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Étude de cas n° 3 – droit de la famille – pension alimentaire - Angleterre Et Pays De Galles

Dans cette étude de cas sur le droit de la famille – pension alimentaire, il a été demandé aux États membres de conseiller la partie demanderesse au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Cas A – Situation nationale: deux personnes ont vécu ensemble hors mariage pendant plusieurs années. Elles ont un enfant de trois ans, lorsqu'elles se séparent. Un jugement accorde le droit de garde de l'enfant à la mère. Le seul point litigieux non réglé concerne le montant de la pension alimentaire due à la mère par le père pour l'entretien et l'éducation de l'enfant. La mère intente une action en justice portant sur cette question.

Cas B - Situation transnationale du point de vue d'un avocat exerçant dans l'État membre A: deux personnes ont vécu ensemble hors mariage dans un État membre (État membre B). Elles ont un enfant de trois ans. Elles se séparent. Un jugement rendu dans l'État membre B accorde le droit de garde à la mère. Avec l'accord du père, la mère et l'enfant partent vivre dans un autre État membre (État membre A), où ils établissent leur résidence.

Un point litigieux reste en suspens. Il concerne le montant de la pension alimentaire due à la mère par le père pour l'entretien et l'éducation de l'enfant. La mère intente une action en justice portant sur cette question dans l'État membre A.

Points importants à noter au sujet des informations fournies

Il est à noter qu'un grand nombre de facteurs entrent en jeu dans la procédure et influent sur les frais engagés dans le cadre d'une telle affaire jugée devant les juridictions d'Angleterre et du Pays de Galles. Il est donc impossible de fournir des montants exacts et toutes les valeurs données ci-après le sont uniquement à titre indicatif. Dans la mesure du possible, les montants des frais ont été précisés pour certains aspects de la procédure, mais visent uniquement à fournir au lecteur un ordre d'idées des sommes en jeu.

Les frais de justice dépendent souvent du niveau de la juridiction et des diverses étapes nécessaires dans le cadre d'une affaire spécifique. Vous trouverez une liste exhaustive des frais sur le site internet du [Service judiciaire du Royaume-Uni](#). Il convient également de se renseigner sur les autres frais, comme ceux liés à la représentation en justice. Les sites internet de la [Law Society](#) et le [Bar Council](#) peuvent être utiles pour trouver un représentant légal, mais ils ne contiennent pas d'informations sur les frais de représentation en justice, car ces derniers varient en fonction de nombreux facteurs selon l'affaire spécifique en question.

Par ailleurs, pour les exemples décrits ci-dessus dans le cadre de cette étude de cas, nous partons du principe que:

Cas A:

Les parents ne sont pas parvenus à un accord au sujet de la garde de l'enfant et l'affaire a, par conséquent, été portée devant une juridiction, qui a rendu une décision (90 % des affaires ne font pas l'objet d'une action en justice). La mère a demandé la garde. Le père, en sa qualité de défendeur, a également demandé la garde de l'enfant.

Le tribunal a également statué sur le droit de visite du père non résident.

Dans le cas présent, nous supposons que les parents ne parviennent pas à s'entendre sur la pension alimentaire de l'enfant.

La mère a introduit une requête auprès d'un tribunal de première instance qui connaît principalement des affaires pénales et familiales (*Magistrates' Court*) afin que cette juridiction statue sur la pension alimentaire. (Dans certaines circonstances, le tribunal n'est pas compétent pour statuer sur une demande contestée de pension alimentaire pour un enfant.)

Cas B:

Cette étude de cas fait référence à la loi telle qu'elle était définie en milieu d'année 2009. La loi sera modifiée en 2011, année d'application du règlement (CE) n° 4/2009 sur les obligations alimentaires, sous réserve du protocole de La Haye de 2007 sur les obligations alimentaires en vigueur.

En l'espèce, aucune décision concernant la pension alimentaire n'a été rendue dans l'État B au moment de la décision judiciaire sur la garde. Si une telle décision avait été rendue, la mère aurait pu demander à la juridiction de l'État B d'en modifier le montant. La juridiction de l'État A n'est pas compétente pour modifier le montant d'une décision rendue dans l'État B.

La mère introduit une demande auprès de la juridiction de l'État membre A concernant la pension alimentaire. Des frais supplémentaires peuvent être exigés en cas de demande déposée à l'administration centrale pour l'Angleterre et le Pays de Galles concernant la décision relative au père débiteur dans l'État membre B.

La mère créancière réside dans une localité soumise à la juridiction d'Angleterre et du Pays de Galles.

Remarques:

Les frais indiqués sont ceux qui s'appliquaient le 9 juin 2009. Les frais de justice sont susceptibles de modification. Il importe par conséquent de vérifier auprès du tribunal ou de son représentant légal que les valeurs indiquées sont toujours valables.

Toute demande introduite auprès d'une juridiction est payante et d'autres frais de justice s'ajoutent à divers stades de l'affaire. Dans certains cas, vous pouvez bénéficier d'une exonération (selon votre situation personnelle), qui vous dispense de payer la totalité ou une partie des frais de justice. Toutefois, vous devez effectuer une demande spécifique pour chaque frais exigible tout au long de la procédure. Ainsi, une demande d'exonération soumise lors de l'introduction de la première demande ne concerne que ce premier stade. Et ce car votre situation personnelle peut changer en cours de procédure. Il se pourrait que vous ne puissiez plus prétendre à l'exonération ultérieurement ou, à l'inverse, que vous remplissiez ultérieurement les conditions donnant droit à l'exonération.

Il se peut que vous ayez à supporter d'autres frais en cours de procédure. Il pourra s'agir d'honoraires d'avocats, de frais liés aux déplacements et à l'hébergement, à la perte de revenus et à l'indemnisation de témoins. Dans certains cas, le tribunal peut décider, au terme de l'affaire, de vous faire également supporter les frais de l'autre partie ou de faire supporter vos frais à l'autre partie. Lorsque le tribunal statue sur les frais au terme du procès, la partie qui succombe doit généralement supporter les dépens de la partie gagnante. Toutefois, le tribunal peut en décider autrement. Le juge évalue les dépens et autres frais au terme de l'affaire. Si vous succombez, vous risquez de devoir supporter les frais de la partie gagnante. Si vous l'emportez, il se peut que vous ne récupériez pas l'intégralité du montant des frais de procédure. Ces derniers peuvent varier considérablement selon les affaires. Certaines règles spécifiques s'appliquent aux frais, selon la juridiction et les procédures concernées.

Dans les tableaux, s.o. signifie sans objet et n.c. signifie que la réponse n'a pas été communiquée.

Frais indicatifs en Angleterre et au pays de Galles

Frais afférents aux instances, aux appels et autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance		
	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais
Cas A	175 £ pour la requête de la mère. 175 £ pour la requête du père.	Convenus entre le greffier et l'appelant – tarif maximum de 1,57 £ pour 72 mots/montant minimum: 13,86 £.	n.c.
Cas B	175 £ pour la requête de la mère. 175 £ pour la requête du père.	Convenus entre le greffier et l'appelant – tarif maximum de 1,57 £ pour 72 mots/montant minimum: 13,86 £.	n.c.

Étude de cas	Appels			Autres modes de résolution des litiges	
	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais	Cette option est-elle envisageable pour ce type de cas?	Frais
Cas A	175 £.		n.c.	Vous trouverez des informations sur les autres modes de résolution des	Vous trouverez des informations sur les autres modes de résolution des litiges à la suite d'une rupture au sein

		Convenus entre le greffier et l'appelant – tarif maximum de 1,57 £ pour 72 mots/montant minimum: 13,86 £		litiges à la suite d'une rupture au sein de la famille (y compris les frais engendrés) sur le site internet Service de médiation familiale ou en appelant le service d'assistance au 0845 6026627 du Royaume-Uni ou +44 1823 623650 d'un autre pays.	de la famille (y compris les frais engendrés) sur le site internet du Service de médiation familiale ou en appelant le service d'assistance au 0845 6026627 du Royaume-Uni ou +44 1823 623650 d'un autre pays.
Cas B	175 £.	Convenus entre le greffier et l'appelant – tarif maximum de 1,57 £ pour 72 mots/montant minimum: 13,86 £.	n.c.	Cf. ci-dessus.	Cf. ci-dessus.

Frais indicatifs d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat	
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen
Cas A	Non.	Les sites internet de la Law Society (conseil de l'ordre des "solicitors") et du Bar Council (ordre des avocats, organisation professionnelle des <i>barristers</i>) peuvent être utiles pour trouver un représentant, mais ils n'indiquent pas le montant des frais de représentation qui dépendent de nombreux facteurs selon l'affaire en cause.
Cas B	Non.	Comme indiqué ci-dessus, il peut y avoir deux types d'honoraires d'avocats dans les audiences transnationales.

Étude de cas	Huissier de justice			Expert	
	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	Non. Au terme du procès, la juridiction envoie les documents directement par un service postal. Si le demandeur ne souhaite pas recevoir les documents par la poste, des frais de 30 £ sont appliqués pour faire appel à un huissier. Remarque: vous trouverez des informations sur le rôle des huissiers et des officiers ministériels en Angleterre et au Pays de Galles sur le site internet du Service judiciaire du Royaume-Uni (huissiers) .	Cf. colonne de gauche.	Cf. colonne de gauche.	Non.	Vous trouverez des informations sur les experts sur le site internet du ministère de la Justice .
Cas B	Les frais relatifs aux documents d'un divorce d'un défendeur dépendent du type de service accepté dans l'État membre dans lequel le service a été effectué.	Cf. colonne de gauche.	Cf. colonne de gauche.	Cf. ci-dessus.	Cf. ci-dessus.

Frais indicatifs d'indemnisation de témoins, gage ou caution et autres frais

Étude de cas	Indemnisation de témoins		Gage ou caution		Autres frais	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût	Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Coût	Description	Coût
Cas A	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	n.c.	n.c.
Cas B	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	n.c.	n.c.

Coût indicatif de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Aide juridictionnelle			
Étude de cas	Quand et sous quelles conditions s'applique-t-elle?	Quand est-elle entièrement prise en charge?	Conditions?
Cas A	Une aide peut être accordée pour certaines requêtes, telles que les pensions alimentaires, en fonction de conditions de ressources et de conditions liées au fond du litige.	Lorsque l'aide est accordée, la représentation en justice est totale.	La commission des services juridiques a le droit de refuser l'aide à la représentation lorsqu'elle juge que le demandeur est capable de financer la procédure, notamment en souscrivant un prêt.
Cas B	Lorsque l'affaire est jugée en Angleterre ou au Pays de Galles, les conditions de ressources et les conditions liées au fond du litige habituelles s'appliquent.	Cf. ci-dessus.	Cf. ci-dessus.

Remboursements				
Étude de cas	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général?	Quels frais ne sont jamais remboursés?	Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a apportée?
Cas A	Une partie peut demander à une juridiction familiale le remboursement des frais. Les frais du demandeur seront uniquement pris en charge si le juge estime que l'action de l'autre partie a engendré des coûts superflus.	Cf. réponse de gauche.	Cf. réponse de gauche.	Les clients peuvent devoir payer une contribution, en fonction de leurs revenus et de leur capital. (Voir Cas 1A)
Cas B	Une partie peut demander à une juridiction familiale le remboursement des frais. La prise en charge sera accordée au demandeur uniquement si le juge estime que l'action de l'autre partie a engendré des coûts superflus.	Cf. réponse de gauche.	Cf. réponse de gauche.	Cf. ci-dessus.

Frais indicatifs de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation		Autres frais propres aux litiges transnationaux?	
	Quand et sous quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et sous quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Description	Coût approximatif?
Cas A	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Cas B	Traduction de documents requise.	Il n'existe aucune réglementation concernant les tarifs des traducteurs. Le traducteur ou l'agence de traduction fixe ses propres tarifs.	Cf. section relative aux frais de traduction et d'interprétation pour plus d'informations.	Cf. section relative aux frais de traduction et d'interprétation pour plus d'informations.	n.c.	n.c.

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

La version originale de cette page [en](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Étude de cas n° 4 – droit commercial – contrat - Angleterre Et Pays De Galles

Dans cette étude de cas sur le droit commercial – droit des contrats, il a été demandé aux États membres de conseiller le vendeur au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Cas A – Situation nationale: une société a livré des marchandises d'une valeur de 20 000 EUR. Le vendeur n'a pas été payé parce que l'acheteur considère que les marchandises ne correspondent pas à ce qui avait été convenu.

Le vendeur décide d'intenter une action en justice pour obtenir le parfait paiement du prix.

Cas B – Situation transnationale: une société dont le siège social est situé dans l'État membre B livre des marchandises d'une valeur de 20 000 EUR à un acheteur situé dans l'État membre A. La législation de l'État membre B est applicable au contrat, et celui-ci est rédigé dans la langue de l'État membre B. Le vendeur n'a pas été payé parce que l'acheteur situé dans l'État membre A considère que les marchandises ne correspondent pas à ce qui avait été convenu. Le vendeur décide d'intenter une action en justice dans l'État membre A pour obtenir le parfait paiement du prix prévu par le contrat signé avec l'acheteur.

Points importants à noter au sujet des informations fournies

Il est à noter qu'un grand nombre de facteurs entrent en jeu dans la procédure et influent sur les frais engagés dans le cadre d'une telle affaire jugée devant les juridictions d'Angleterre et du Pays de Galles. Il est donc impossible de fournir des montants exacts et toutes les valeurs données ci-après le sont uniquement à titre indicatif. Dans la mesure du possible, les montants des frais ont été précisés pour certains aspects de la procédure, mais ils visent uniquement à fournir au lecteur un ordre d'idées des sommes en jeu.

Les frais de justice dépendent souvent du niveau de la juridiction et des diverses étapes nécessaires dans le cadre d'une affaire spécifique. Vous trouverez une liste exhaustive des frais sur le site internet du [Service judiciaire du Royaume-Uni](#). Il convient également de se renseigner sur les autres frais, comme ceux liés à la représentation en justice. Les sites internet de la [Law Society](#) (organisation professionnelle des *solicitors*) et le [Bar Council](#) (organisation professionnelle des *barristers*) peuvent être utiles pour trouver un représentant légal, mais ils ne contiennent pas d'informations sur les frais de représentation en justice, car ces derniers varient en fonction de nombreux facteurs selon l'affaire spécifique en question.

Par ailleurs, pour les exemples décrits ci-dessus dans le cadre de cette étude de cas, nous partons du principe que:

Cas A:

La demande a été introduite auprès d'une juridiction locale et non en ligne (près de 11 % des demandes sont introduites en ligne. Les frais applicables dans le cas d'une requête en ligne sont inférieurs).

Les chiffres sont indiqués à la fois pour une demande contestée et une demande non contestée. Les coûts fixes et certains frais d'instance s'appliquent uniquement pour une demande non contestée. Les coûts et les frais pour une demande contestée sont indiqués en italique.

La demande non contestée a été conclue, le défendeur ayant reconnu les faits, et le tribunal a décidé de la date et des heures de paiement.

La demande contestée a été tranchée lors d'une procédure de moins de 6 heures.

Les frais d'instance et la procédure dépendent du montant de la demande. La demande équivalant à environ 17 545 £ (20 000 € au taux de change de 1,14 € pour 1 £), il est probable qu'elle relève de procédure rapide de la juridiction locale (cette procédure sera retenue dans le cas présent). Le montant de la demande et la complexité de l'affaire déterminent la procédure.

Les coûts et les frais ne sont indiqués que pour le demandeur.

Une fois le jugement rendu, le défendeur ne s'acquitte pas du paiement dû et une demande est introduite pour demander l'exécution de la décision par un huissier.

Cas B:

Comme ci-dessus.

L'État membre A est le Royaume-Uni et le vendeur intente une action par l'intermédiaire d'une juridiction en Angleterre et au Pays de Galles.

Remarques:

Les frais indiqués sont ceux qui s'appliquaient le 9 juin 2009. Les frais de justice sont susceptibles de modification. Il importe par conséquent de vérifier auprès du tribunal ou de son représentant légal que les valeurs indiquées sont toujours valables.

Toute demande introduite auprès d'une juridiction est payante et d'autres frais de justice s'ajoutent à divers stades de l'affaire. Dans certains cas, vous pouvez bénéficier d'une exonération (selon votre situation personnelle), qui vous dispense de payer la totalité ou une partie des frais de justice. Toutefois, vous devez effectuer une demande spécifique pour chaque frais exigible tout au long de la procédure. Ainsi, une demande d'exonération soumise lors de l'introduction de la première demande ne concerne que ce premier stade. Et ce car votre situation personnelle peut changer en cours de procédure. Il se pourrait que vous ne puissiez plus prétendre à l'exonération ultérieurement ou, à l'inverse, que vous remplissiez ultérieurement les conditions donnant droit à l'exonération.

Il se peut que vous ayez à supporter d'autres frais en cours de procédure. Il pourra s'agir d'honoraires d'avocats, de frais liés aux déplacements et à l'hébergement, à la perte de revenus et à l'indemnisation de témoins. Dans certains cas, le tribunal peut décider, au terme de l'affaire, de vous faire également supporter les frais de l'autre partie ou de faire supporter vos frais à l'autre partie. Lorsque le tribunal statue sur les frais au terme du procès, la partie qui succombe doit généralement supporter les dépens de la partie gagnante. Toutefois, le tribunal peut en décider autrement. Le juge évalue les dépens et autres frais au terme de l'affaire. Si vous succombez, vous risquez de devoir supporter les frais de la partie gagnante. Si vous l'emportez, il se peut que vous ne récupériez pas l'intégralité du montant des frais de procédure. Ces derniers peuvent varier considérablement selon les affaires. Certaines règles spécifiques s'appliquent aux frais, selon la juridiction et les procédures concernées.

Dans les tableaux, s.o. signifie sans objet et n.c. signifie que la réponse n'a pas été communiquée.

Les coûts et frais pour une demande contestée sont indiqués en **gras**.

Frais indicatifs en Angleterre et au pays de Galles

Frais indicatifs des instances, appels et autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance		
	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais
Cas A	360 £ – Frais d'émission 360 £ – Frais d'émission	Convenus entre le greffier et l'appelant – tarif maximum de 1,57 £ pour 72 mots /montant minimum: 13,86 £.	s.o.

	Des frais pour la détermination de la procédure peuvent être exigés – 200 £ pour une procédure rapide comme en l'espèce. 40 £ pour une ordonnance de clôture de l'affaire après une médiation fructueuse 100 £ - Liste de contrôle avant le procès 500 £ - audience		
Cas B	360 £ – Frais d'émission 360 £ – Frais d'émission Des frais pour la détermination de la procédure peuvent être exigés – 200 £ pour une procédure rapide comme en l'espèce. 40 £ pour une ordonnance de clôture de l'affaire après une médiation fructueuse 100 £ - Liste de contrôle avant le procès 500 £ - audience	Convenus entre le greffier et l'appelant – tarif maximum de 1,57 £ pour 72 mots /montant minimum: 13,86 £.	s.o.

Étude de cas	Appels			Autres modes de résolution des litiges	
	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais	Cette option est-elle envisageable pour ce type de cas?	Coût
Cas A	120 £ – Frais d'émission	Convenus entre le greffier et l'appelant – tarif maximum de 1,57 £ pour 72 mots/montant minimum: 13,86 £.	n.c.	Oui, selon la juridiction	Variables selon le prestataire 300 à 500 £ par partie
Cas B	120 £ – Frais d'émission	Convenus entre le greffier et l'appelant – tarif maximum de 1,57 £ pour 72 mots/montant minimum: 13,86 £.	n.c.	Oui, selon la juridiction	Variables selon le prestataire – 300 à 500 £ par partie

Frais indicatifs d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat	
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen
Cas A	Non.	Coûts fixes – 170 £ Frais d'avocat pour la préparation de l'affaire En plus des frais d'avocat pour l'audience, des frais forfaitaires de 1 650 £ pour une procédure rapide (dans les autres procédures, les avocats peuvent fixer leurs honoraires) Les sites internet du Law Society et du Bar Council peuvent être utiles pour trouver un représentant, mais ils ne contiennent pas d'informations sur les frais de représentation, car ces frais dépendent de nombreux facteurs selon l'affaire spécifique en question.
Cas B	Non.	Coûts fixes – 170 £ Frais d'avocat pour la préparation de l'affaire De plus, les frais d'avocat pour l'audience représentent un montant forfaitaire de 1 650 £ pour une procédure rapide (dans les autres procédures, les avocats peuvent fixer leurs honoraires). Il peut y avoir deux types d'honoraires d'avocats dans les audiences transnationales.

Étude de cas	Huissier de justice			Expert	
	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	Vous trouverez des informations sur le rôle des huissiers et des officiers ministériels en Angleterre et au Pays de Galles sur le site internet du Service judiciaire du Royaume-Uni	Cf. colonne de gauche.	Cf. colonne de gauche.	Non.	Aucun coût fixe – dépend de l'expertise et du niveau de preuve requis
Cas B	Les huissiers interviennent uniquement au niveau national et local.	Cf. colonne de gauche.	Cf. colonne de gauche.	Non.	

					Aucun coût fixe – dépend de l'expertise et du niveau de preuve requis
--	--	--	--	--	-----------------------------------------------------------------------

Frais indicatifs d'indemnisation de témoins, gage ou caution et autres frais

Étude de cas	Indemnisation de témoins		Gage ou caution		Autres frais	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût	Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Coût	Description	Coût
Cas A	Oui, pour les frais de déplacement et autres dépenses pour le temps de certains témoins (par exemple les experts)	Convenu avec le témoin	Lorsqu'une offre de règlement est faite par l'une des parties et que la décision finale du tribunal n'est pas plus avantageuse que cette offre, la partie succombante n'est pas tenue de payer les dépens de la partie gagnante à partir de la date où l'offre a été faite.	s.o.	n.c.	n.c.
Cas B	Cf. ci-dessus.	Cf. ci-dessus.	Cf. ci-dessus.	s.o.	n.c.	n.c.

Coût indicatif de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle			Remboursements			
	Quand et sous quelles conditions s'applique-t-elle?	Quand est-elle entièrement prise en charge?	Conditions?	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général?	Quels frais ne sont jamais remboursés?	Existe-t-il des frais juridiques que l'organismes ne rembourse pas?
Cas A	Aucun financement n'est possible pour les cas relevant de la loi sur les sociétés ou les partenariats ou en cas de poursuite d'une activité Dans ce cas, nous sommes partis de l'hypothèse que l'acquéreur et le vendeur sont des entreprises.	s.o.	s.o.	Les coûts fixes sont attribués par le tribunal (voir ci-dessus les coûts moyens). En général, le tribunal ordonne à la partie succombante de payer les dépens de la partie gagnante. Lorsque le montant des frais est contesté, ils peuvent être évalués par le tribunal.	s.o.	s.o.	s.o.
Cas B	Cf. ci-dessus.	Cf. ci-dessus.	Cf. ci-dessus.	Cf. ci-dessus.	s.o.	s.o.	Cf. ci-

Frais indicatifs de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation		Autres frais propres aux litiges transnationaux?	
	Quand et sous quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et sous quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Description	Coût approximatif?
Cas A	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Cas B	Les documents produits ou signifiés comportant une demande en Angleterre et au Pays de Galles doivent être traduits en anglais.	Variable selon le prestataire. Aucun service de traduction n'est fourni par le tribunal.	Lorsqu'une des parties demande ce service pour comprendre la procédure.	Variable selon le prestataire. Cf. également la section relative aux frais de traduction et d'interprétation	n.c.	n.c.

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou

données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

La version originale de cette page [en](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Étude de cas n° 5 – droit commercial – responsabilité - Angleterre Et Pays De Galles

Dans cette étude de cas sur le droit commercial – droit de la responsabilité, il a été demandé aux États membres de conseiller le client au sujet des dépens de l'instance, pour examiner les situations suivantes:

Case A – Situation nationale: un fabricant d'équipements de chauffage livre un appareil de chauffage à un installateur. Celui-ci revend l'appareil à un client pour équiper sa maison (et l'installe). La maison prend feu peu après. Chacune des parties (le fabricant, l'installateur, le client final) est assurée. L'origine de l'incendie est contestée. Personne ne veut indemniser le client.

Le client décide de poursuivre en justice le fabricant, l'installateur et les compagnies d'assurances pour obtenir une indemnisation complète.

Case B – Situation transnationale: un fabricant d'équipements de chauffage établi dans l'État membre B livre un appareil de chauffage à un installateur situé dans l'État membre C. L'installateur revend l'appareil à un client dans l'État membre A pour équiper sa maison (et l'installe). La maison prend feu peu après. Chacune des parties (le fabricant, l'installateur, le client final) est assurée auprès d'une compagnie d'assurances dans son propre État membre. L'origine de l'incendie est contestée. Personne ne veut indemniser le client.

Le client décide d'intenter une action en justice dans l'État membre A contre le fabricant, l'installateur et la compagnie d'assurances dans l'État membre A pour obtenir une indemnisation complète.

Points importants à noter au sujet des informations fournies

Il est à noter qu'un grand nombre de facteurs entrent en jeu dans la procédure et influent sur les frais engagés dans le cadre d'une telle affaire jugée devant les juridictions d'Angleterre et du Pays de Galles. Il est donc impossible de fournir des montants exacts et toutes les valeurs données ci-après le sont uniquement à titre indicatif. Dans la mesure du possible, les montants des frais ont été précisés pour certains aspects de la procédure, mais visent uniquement à fournir au lecteur un ordre d'idées des sommes en jeu.

Les frais de justice dépendent souvent du niveau de la juridiction et des diverses étapes nécessaires dans le cadre d'une affaire spécifique. Vous trouverez une liste exhaustive des frais sur le site internet du [Service judiciaire du Royaume-Uni](#). Il convient également de se renseigner sur les autres frais, comme ceux liés à la représentation en justice. Les sites internet de la [Law Society](#) et le [Bar Council](#) peuvent être utiles pour trouver un représentant légal, mais ils ne contiennent pas d'informations sur les frais de représentation en justice, car ces derniers varient en fonction de nombreux facteurs selon l'affaire spécifique en question.

Par ailleurs, pour les exemples décrits ci-dessus dans le cadre de cette étude de cas, nous partons du principe que:

Cas A:

La maison et ce qu'elle contient sont endommagés mais pas détruits. Personne n'est blessé.

Les dommages sont estimés entre 50 000 £ et 100 000 £ et sont contestés par 4 défendeurs (le fabricant, l'installateur et leurs assureurs respectifs).

L'audience a duré 2 jours. Des experts sont cités comme témoins par chacune des parties.

Cas B:

Cf. ci-dessus. L'État membre A est le Royaume-Uni.

Remarques:

Les frais indiqués sont ceux qui s'appliquaient le 9 juin 2009. Les frais de justice sont susceptibles de modification. Il importe par conséquent de vérifier auprès du tribunal ou de son représentant légal que les valeurs indiquées sont toujours valables.

Toute demande introduite auprès d'une juridiction est payante et d'autres frais de justice s'ajoutent à divers stades de l'affaire. Dans certains cas, vous pouvez bénéficier d'une exonération (selon votre situation personnelle), qui vous dispense de payer la totalité ou une partie des frais de justice. Toutefois, vous devez effectuer une demande spécifique pour chaque frais exigible tout au long de la procédure. Ainsi, une demande d'exonération soumise lors de l'introduction de la première demande ne concerne que ce premier stade. Et ce car votre situation personnelle peut changer en cours de procédure. Il se pourrait que vous ne puissiez plus prétendre à l'exonération ultérieurement ou, à l'inverse, que vous remplissiez ultérieurement les conditions donnant droit à l'exonération.

Il se peut que vous ayez à supporter d'autres frais en cours de procédure. Il pourra s'agir d'honoraires d'avocats, de frais liés aux déplacements et à l'hébergement, à la perte de revenus et à l'indemnisation de témoins. Dans certains cas, le tribunal peut décider, au terme de l'affaire, de vous faire également supporter les frais de l'autre partie ou de faire supporter vos frais à l'autre partie. Lorsque le tribunal statue sur les frais au terme du procès, la partie qui succombe doit généralement supporter les dépens de la partie gagnante. Toutefois, le tribunal peut en décider autrement. Le juge évalue les dépens et autres frais au terme de l'affaire. Si vous succombez, vous risquez de devoir supporter les frais de la partie gagnante. Si vous l'emportez, il se peut que vous ne récupériez pas l'intégralité du montant des frais de procédure. Ces derniers peuvent varier considérablement selon les affaires. Certaines règles spécifiques s'appliquent aux frais, selon la juridiction et les procédures concernées.

Dans les tableaux, s.o. signifie sans objet et n.c. signifie que la réponse n'a pas été communiquée.

Frais indicatifs en Angleterre et au pays de Galles

Frais indicatifs des instances, appels et autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance		
	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais
Cas A	630 £ – frais d'émission 200 £ – frais d'attribution 100 £ – questionnaire de vérification 1 000 £ - frais d'audience	Convenus entre le greffier et l'appelant – tarif maximum de 1,57 £ pour 72 mots/montant minimum: 13,86 £.	n.c.
Cas B	630 £ – frais d'émission 200 £ – frais d'attribution 100 £ – questionnaire de vérification 1000 £ - frais d'audience	Convenus entre le greffier et l'appelant – tarif maximum de 1,57 £ pour 72 mots/montant minimum: 13,86 £.	n.c.

Appels

Autres modes de résolution des litiges

Étude de cas					
	Frais d'instance initiaux	Frais d'acte	Autres frais	Cette option est-elle envisageable pour ce type de cas?	Coût
Cas A	200 £ si une autorisation n'est pas nécessaire 400 £ si une autorisation est nécessaire	Convenus entre le greffier et l'appelant – tarif maximum de 1,57 £ pour 72 mots/montant minimum: 13,86 £.	n.c.	Oui en théorie mais il est improbable dans la pratique que les parties conviennent d'une médiation	Environ 1 000 £ à 2 000 £ par jour partagés entre les parties
Cas B	200 £ si une autorisation n'est pas nécessaire 400 £ si une autorisation est nécessaire	Convenus entre le greffier et l'appelant – tarif maximum de 1,57 £ pour 72 mots/montant minimum: 13,86 £.	n.c.	Oui en théorie mais il est improbable dans la pratique que les parties conviennent d'une médiation	Environ 1 000 £ à 2 000 £ par jour partagés entre les parties

Frais indicatifs d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat		Huissier de justice			Expert	
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	Non	Y compris les honoraires des <i>solicitors</i> et des <i>barristers</i> et les débours. Les sites internet de la Law Society et du Bar Council (ordre des avocats, organisation professionnelle des <i>barristers</i>) peuvent être utiles pour trouver un représentant, mais ils ne contiennent pas d'informations sur les frais de représentation, car ces frais dépendent de nombreux facteurs selon l'affaire spécifique en question.	Vous trouverez des informations sur le rôle des huissiers et des officiers ministériels en Angleterre et au Pays de Galles sur le site internet du service judiciaire du Royaume-Uni .	Cf. colonne de gauche.	Cf. colonne de gauche.	Non	Aucun coût fixe – dépend de l'expertise et du niveau de preuve requis
Cas B	Non	Comme indiqué ci-dessus, il peut y avoir deux types d'honoraires d'avocats dans les audiences transnationales.	Les huissiers interviennent uniquement au niveau national et local	Cf. colonne de gauche.	Cf. colonne de gauche.	Non	Aucun coût fixe – dépend de l'expertise et du niveau de preuve requis

Frais indicatifs d'indemnisation de témoins, gage ou caution et autres frais

Étude de cas	Indemnisation de témoins		Gage ou caution		Autres frais	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût	Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Coût	Description	Coût
Cas A	Oui, pour les frais de déplacement et autres dépenses pour le temps de certains témoins (par exemple les experts)	Convenu avec le témoin	Lorsqu'une offre de règlement est faite par l'une des parties et que la décision finale du tribunal n'est pas plus avantageuse que cette offre, la partie succombante n'	Lorsqu'une offre de règlement est faite par l'une des parties et que la décision finale du tribunal n'est pas plus avantageuse que cette offre, la partie succombante n'	n.c.	n.c.

			est pas tenue de payer les dépens de la partie gagnante à partir de la date où l'offre a été faite.	est pas tenue de payer les dépens de la partie gagnante à partir de la date où l'offre a été faite.		
Cas B	Cf. ci-dessus.	Cf. ci-dessus.	Cf. ci-dessus.	Cf. ci-dessus.	n.c.	n.c.

Coût indicatif de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle		
	Quand et sous quelles conditions s'applique-t-elle?	Quand est-elle entièrement prise en charge?	Conditions?
Cas A	Dès lors que l'affaire est jugée en Angleterre et au pays de Galles, les critères normaux de ressources et de bien-fondé sont applicables (cf. partie relative à l'aide juridictionnelle).	Cf. partie relative à l'aide juridictionnelle	Cf. partie relative à l'aide juridictionnelle
Cas B	Dès lors que l'affaire est jugée en Angleterre ou au Pays de Galles, les conditions de ressources et les conditions liées au fond du litige habituelles s'appliquent.	Cf. partie relative à l'aide juridictionnelle	Cf. partie relative à l'aide juridictionnelle

Étude de cas	Remboursements			
	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général?	Quels frais ne sont jamais remboursés?	Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a apportée?
Cas A	En général, le tribunal ordonne la partie qui succombe à payer les dépens de la partie gagnante. Lorsque le montant des frais est contesté, ils peuvent être évalués par le tribunal.	s.o.	s.o.	Les clients peuvent être tenus de payer une contribution en fonction de leur revenu et de leur capital. (Cf. cas 1A).
Cas B	Cf. ci-dessus.	s.o.	s.o.	[voir ci-dessus]

Frais indicatifs de traduction et d'interprétation

Étude de cas	Traduction		Interprétation		Autres frais propres aux litiges transnationaux?	
	Quand et sous quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Description	Coût approximatif?
Cas A	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Cas B	Les documents produits ou présentés conjointement à une requête en Angleterre et au pays de Galles doivent être traduits en anglais. Leur traduction dans la langue d'un autre État membre peut également être requise, le cas échéant.	Variable selon le prestataire. Aucun service de traduction n'est fourni par le tribunal.	Lorsqu'une des parties demande ce service pour comprendre les débats.	Variable selon le prestataire. Cf. également la fiche relative aux frais de traduction et d'interprétation	n.c.	n.c.

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version

originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.